

AIDE A DOMICILE

Vous êtes Aide à Domicile ou souhaitez le devenir ? Vous souhaitez travailler à temps plein ou à temps partiel autour de Cruseilles?

Rejoignez le réseau ADMR ! Contribuez à maintenir nos ainé(e)s et/ou adultes en situation d'handicap à leur domicile.

Vous créez une relation de confiance et de proximité avec les personnes aidées que vous accompagnez à domicile selon un planning pré établi.

Vous évoluez au sein d'une équipe d'Aide à Domicile et d'Auxiliaire de Vie Sociale qui vous intègre et vous soutient dans la pratique de votre activité.

Vous intervenez proche de votre domicile pour :

- Aider la personne à réaliser des activités physiques et intellectuelles pour garder du plaisir à la vie (Accompagnement aux sorties, courses et repas, jeux, balades ou le temps d'un café).
- Contribuer à créer le meilleur environnement possible à son domicile (entretien du lieu de vie, linge)
- Vous pouvez également évoluer vers des missions d'aide aux actes essentiels de la vie quotidienne (aide à l'habillage, à la toilette) ou vers le métier d'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS)

Nos professions demandent de se déplacer, donc idéalement vous possédez le Permis B et êtes véhiculé(e). Néanmoins, à défaut, un véhicule sans permis peut être mis à disposition (contrat en CDI pour un temps de travail de 24H par semaine minimum).

Venez nous rencontrer afin d'échanger sur le métier d'Aide à domicile au sein de l'ADMR, sur les possibilités d'évolution pour ceux ou celles qui le souhaitent.

Nous échangerons sur nos valeurs et notre objectif commun : nos clients, leurs attentes et comment développer vos compétences grâce à nos formations pour les maintenir à leurs domiciles.

Nous parlerons de votre rémunération et de ses nombreux compléments:

- A votre embauche, à partir de 1 747.20€ brut pour les débutant(e)s, rémunération pouvant évoluer à plus de 1900€ brut dès la première année, à cela viennent s'ajouter les remboursements kilométriques ainsi que diverses primes...

- Pour les plus expérimenté(e)s, votre rémunération via une reprise d'ancienneté peut débiter à plus de 1900€ brut + les remboursements kilométriques et diverses primes...

Débutant(e) ou confirmé(e), une prime de bienvenue d'un montant de 500 euros brut vous sera versée après 3 mois d'ancienneté (contrat en CDI pour un tps de travail de 24H/semaine minimum).

Pour un temps limité ou volonté de faire carrière au sein de l'ADMR rencontrons-nous !

Type d'emploi : Temps plein, Temps partiel

Salaire : 1 747,20€ à 1 900,00€ par mois

Avantages :

- Horaires flexibles
- Prise en charge du transport quotidien

Types de primes et de gratifications :

- Prime annuelle